



« 4 MODULES POUR FORMER NOS ANIMATEURS »

FA

4 ENTRÉES ET DES OBJECTIFS À ATTEINDRE

1. **L'USEP** : se situer dans la fédération (3h00) / module identique à celui de la FD
2. **L'APS** : maîtriser une ou plusieurs A.P.S. au service d'un projet, s'approprier la démarche de projet, connaître les formes culturelles et sociales et leurs conditions de pratiques, gérer la sécurité liée à la pratique, organiser une rencontre ou un cycle. (12h00).
3. **L'ENFANT** : acquérir des compétences dans le domaine de la connaissance de l'enfant, la gestion de groupe d'enfants et de la santé (3h00);
4. **L'A.S.** : acquérir des compétences afin de créer les conditions d'une vie associative pour rendre l'enfant acteur de son association (3h00).

PUBLIC VISÉ

Licenciés adultes (enseignants, parents d'élèves, assistants d'éducation, éducateurs territoriaux,...) à l'exception des étudiants des I.U.F.M. (voir F1).

DURÉE

Un minimum de 21 heures en un ou plusieurs modules étalés sur un ou deux ans.

Remarque : il appartient à la commission de formation départementale ou régionale de faire tous les choix qui lui paraissent judicieux au regard de sa problématique territoriale.

DÉMARCHES, ENGAGEMENTS POUR LE DÉPARTEMENT OU LA RÉGION ORGANISATRICE ET L'USEP NATIONALE

1. L'organisateur détermine un projet de formation.
2. L'organisateur rédige une déclaration d'intention et la fait parvenir à l'échelon national ; dans cette déclaration doit impérativement être indiqué le type d'organisation retenue : session unique, sessions modulaires sur un ou deux ans.
3. L'échelon national fait parvenir au département une avance financière.
4. L'organisateur met en œuvre son projet de formation.
5. L'organisateur envoie un dossier de liquidation à l'issue de la formation.
6. L'échelon national valide le dossier : soit il complète l'aide financière, soit il demande la restitution de l'avance.



DES CONTENUS POSSIBLES POUR CHAQUE MODULE...

<p>L'USEP se situer dans la fédération</p>	<p>Préambule : l'ensemble de contenus doit être abordé par rapport au vécu et à l'état des lieux constatés par chaque stagiaire.</p> <p>Quelques repères historiques (l'USEP, l'UFOLEP, la Ligue,...).</p> <p>Quelques repères quantitatifs et géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ l'USEP dans le département, la région...➤ l'USEP et le mouvement associatif, sportif (le sport en France)➤ l'USEP et le MJS, le MEN.
<p>L'APS maîtriser une ou plusieurs APS au service d'un projet</p>	<p>Donner des repères sur la démarche de projet (analyse de situation, définition d'une priorité, rédaction d'objectifs, critères d'évaluation).</p> <p>Définir l'activité.</p> <p>Connaître les formes sociales possibles et leurs conditions de pratique (rôles sociaux avant, pendant et après la rencontre).</p> <p>Maîtriser et gérer la sécurité liée à la pratique de l'activité (aménagement, matériel utilisé, planification des déplacements,...).</p> <p>Positionner l'activité au regard de certaines valeurs de notre Mouvement (« activité comme support à... »).</p>
<p>L'ENFANT acquérir des compétences dans le domaine de la connaissance de l'enfant, la gestion de groupe d'enfants et de la santé</p>	<p>Aborder la connaissance de l'enfant dans toutes les situations vécues :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ se mesurer aux autres, partager des activités sportives➤ acquérir la confiance en soi, développer le goût de l'effort➤ apprendre à respecter les autres. <p>Exploitation du Passeport USEP, des brevets liés aux activités, des documents supports aux opérations nationales....</p>
<p>L'AS acquérir des compétences afin de créer les conditions d'une vie associative pour rendre l'enfant acteur de son association</p>	<p>Fonctionnement de l'Association :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Association d'école (loi de 1901 - 1908 pour Alsace et Moselle) - secteurs - comité départemental➤ l'association USEP offre aux enfants la possibilité de se former à des fonctions valorisantes à la vie associative. <p>Exploitation du Guide de l'Association.</p>